

**SUD-Rail est intervenu en DCI sur plusieurs sujets pour les ASCT du PU. Toutes les infos sont reprises ci-dessous : évaluations, attribution de LA PRIME, les bruits qui courent d'être évalué sur un chiffre d'affaire, la possibilité d'être noté à la qualif D sur le cursus normal du métier d'ASCT, les accueils débarquements, ...**

## **Evaluation pour l'attribution de la PRIME: SUD-Rail revendique une prime identique pour l'ensemble des agents !**

Suite à notre intervention, les OP/JT et flashages ne seront pas prises en compte pour les notations ou l'attribution de la prime.

Les éléments repris pour cette année seront :

- ⇒ Respect des gestes barrières (*sureté, attitude de service*)
- ⇒ Port de la tenue
- ⇒ Ponctualité

Pas de prise en compte des résultats commerciaux en général, avec l'année COVID que nous venons de vivre cela aurait été ahurissant et discriminant et surtout contraire aux engagements obtenus avec la direction quelques mois plus tôt.

Un rappel sera fait aux RET concernant les critères repris ci-dessus.

## **Accueils débarquements :**

Il semble que la direction travaille sur la remise en place des contrôles de sorties. Pour SUD-Rail, la mise en place de ces accueils accentuerait le risque de contamination à la COVID 19. Le risque de contamination serait amplifié pour les usagers comme pour les agents puisqu'il créerait des attroupements sans distanciation ni gestes barrières possible.

La direction nous a répondu que la remise en route n'était qu'à un stade de piste pour le moment mais avancée quand même. Voici les pistes de la direction :

- ⇒ Débarquements avec peu de flux
- ⇒ Contrôle à contre flux
- ⇒ Possibilité de lever les dispositifs si attroupement
- ⇒ Etude des zones dans les gares les plus adéquates

**Nous avons réclamé que ces dispositifs ne soient pas remis en place tant que la situation sanitaire n'était pas revenue à la « normale » .**

## **Discours de l'encadrement durant les RPA et évaluation sur un chiffre d'affaire personnel. c'est illégal pour SUD-Rail!**

Des bruits couraient que le chiffre d'affaire individuel des ASCT CITI seraient pris en compte pour les évaluer.

Pour 2021 cet indicateur d'objectif agent n'est repris nulle part selon la direction. Mais il n'y a jamais de fumée sans feu, la direction de la DDL concède que cette communication est un excès de transparence suite à un comité de réflexion, Pas opportun et mal venu d'après la direction.

Par contre quand on demande au DUO, quels seront les objectifs, il est incapable de répondre et nous renvoie vers les RET.

**Nous avons rappelé fortement à la direction que la mise en concurrence des salariés sur des objectifs de chiffre d'affaire est totalement illégale et d'autres entreprises ont déjà été lourdement condamnées !**

## **Evolution et notation des ASCT à la Qualif D:**

SUD-Rail est intervenu à de nombreuses reprises sur le sujet, mais il semble que l'encadrement des ASCT au PU n'ait toujours pas compris que le parcours d'évolution des ASCT se faisait jusqu'à la qualif D (*sans avoir à postuler à un poste d'assistant RET, et c'est comme ça pour l'ensemble des ASCT de France*).

Après cette nouvelle intervention, la direction va faire un nouveau rappel aux RET et une information aux agents à qui les chefs auraient expliqué le contraire.

**Des ASCT seront bien proposés à la qualif D et sans prise d'un poste d'assistant RET !**

